Informations de base

2014/2018(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 1/2014: adaptations techniques concernant Fonds européen d'investissement (FEI), Horizon 2020, entreprise commune Shift2Rail **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	JENSEN Anne E. (ALDE)	12/02/2014
	Rapporteur(e) fictif/fictive OLBRYCHT Jan (PPE) GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D) RIQUET Dominique (ALDE) TRÜPEL Helga (Verts/ALE) ASHWORTH Richard (ECR)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	3308	2014-04-14

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	LEWANDOWSKI Janusz

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/02/2014	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2014)0078	Résumé
09/04/2014	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	08219/2014	Résumé
10/04/2014	Vote en commission		
10/04/2014	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0276/2014	Résumé
14/04/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/04/2014	Adoption du projet du budget par le Conseil		
16/04/2014	Décision du Parlement	T7-0411/2014	Résumé
16/04/2014	Résultat du vote au parlement		
16/04/2014	Fin de la procédure au Parlement		
11/07/2014	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2014/2018(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/15219

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE529.799	19/02/2014	
Amendements déposés en commission		PE530.045	11/03/2014	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0276/2014	10/04/2014	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0411/2014	16/04/2014	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	08219/2014	09/04/2014	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
	COM(2014)0078		

Projet de budget de la Commission		11/02/2014	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2014/0432 JO L 204 11.07.2014, p. 0001	Résumé

Budget rectificatif 1/2014: adaptations techniques concernant Fonds européen d'investissement (FEI), Horizon 2020, entreprise commune Shift2Rail

2014/2018(BUD) - 11/02/2014 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un projet de budget rectificatif n° 1 pour l'exercice 2014 (PBR n° 1/2014).

CONTENU : le présent projet de budget rectificatif (PBR) n° 1 pour l'exercice 2014 porte sur un certain nombre d'adaptations techniques à la structure et aux commentaires budgétaires, qui sont nécessaires à la bonne exécution du budget 2014, en fonction des dernières décisions législatives et orientations politiques, notamment de la nécessité immédiate de faciliter l'accès des PME au financement.

Ce budget rectificatif est **neutre du point de vue budgétaire**, sans changement dans le niveau global des dépenses.

Les principaux éléments qu'il contient sont les suivants:

- adaptations nécessaires à la mise en œuvre de la proposition d'augmentation de capital du Fonds européen d'investissement (FEI) : la Commission propose de faire usage des crédits envisagés pour les instruments financiers dans le cadre de programmes existants au sein de la rubrique de dépenses 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi) du CFP, à savoir les programmes COSME et Horizon 2020, afin d' améliorer l'accès des PME au financement ;
- changements découlant de la base légale d'Horizon 20204, adoptée en décembre 2013, après l'adoption du budget 2014 (création de deux nouvelles lignes budgétaires, aux fins de l'alignement des commentaires budgétaires et révision du libellé de certaines lignes) ;
- création de la structure budgétaire pour l'entreprise commune *Shift2Rail* qui doit être établie pour une période prenant fin le 31 décembre 2024, conformément à l'article 187 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Budget rectificatif 1/2014: adaptations techniques concernant Fonds européen d'investissement (FEI), Horizon 2020, entreprise commune Shift2Rail

2014/2018(BUD) - 16/04/2014 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 634 voix pour, 22 voix contre et 14 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 1/2014 de l'Union européenne pour l'exercice 2014, section III – Commission.

Le Parlement rappelle que ce projet de budget rectificatif porte sur un certain nombre d'adaptations qui sont nécessaires afin que l'exécution du budget 2014 soit conforme aux derniers actes législatifs adoptés, notamment des adaptations nécessaires:

- à la mise en œuvre de la proposition d'augmentation de capital du Fonds européen d'investissement (FEI),
- aux changements découlant de la base juridique d'Horizon 2020, approuvée après l'adoption formelle du budget 2014,
- à la création de la structure budgétaire de l'entreprise commune Shift2Rail.

Il rappelle notamment qu'il est nécessaire de créer une structure budgétaire appropriée pour l'entreprise commune Shift2Rail, et que le projet de budget rectificatif nº 1/2014 a pour objet d'inscrire formellement au budget 2014 ces adaptations budgétaires.

Il précise par ailleurs que ces adaptations sont neutres du point de vue budgétaire, car elles ne modifient pas le niveau global des dépenses pour 2014.

Parallèlement, le Parlement rappelle que le programme de travail de l'activité couverte par la ligne budgétaire 08 02 04 01 "Science pour et avec la société" prévoit des engagements d'environ 53 millions EUR en 2014, tandis que **le projet de budget rectificatif n° 1/2014 ne propose aucune dotation à cette ligne budgétaire**. Il rappelle également à la Commission l'engagement pris pendant le trilogue budgétaire du 2 avril 2014 d'effectuer immédiatement un virement interne à la ligne budgétaire 08 02 04 01 "Science pour et avec la société" pour que l'activité puisse démarrer dans de bonnes conditions, conformément au programme de travail.

Dans la foulée, le Parlement approuve telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2014.

Budget rectificatif 1/2014: adaptations techniques concernant Fonds européen d'investissement (FEI), Horizon 2020, entreprise commune Shift2Rail

2014/2018(BUD) - 10/04/2014 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport d'Anne E. JENSEN (ADLE, DK) la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 1/2014 de l'Union européenne pour l'exercice 2014, section III – Commission.

Les députés rappellent que ce projet de budget rectificatif porte sur un certain nombre d'adaptations qui sont nécessaires afin que l'exécution du budget 2014 soit conforme aux derniers actes législatifs adoptés, notamment des adaptations nécessaires:

- à la mise en œuvre de la proposition d'augmentation de capital du Fonds européen d'investissement (FEI),
- aux changements découlant de la base juridique d'Horizon 2020, approuvée après l'adoption formelle du budget 2014,
- à la création de la structure budgétaire de l'entreprise commune Shift2Rail.

Les députés rappellent qu'il est nécessaire de créer une structure budgétaire appropriée pour l'entreprise commune Shift2Rail, et que le projet de budget rectificatif nº 1/2014 a pour objet d'inscrire formellement au budget 2014 ces adaptations budgétaires.

Ils précisent par ailleurs que ces adaptations sont neutres du point de vue budgétaire, car elles ne modifient pas le niveau global des dépenses pour 2014.

Dans la foulée, les députés appellent le Parlement à approuver telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2014.

Budget rectificatif 1/2014: adaptations techniques concernant Fonds européen d'investissement (FEI), Horizon 2020, entreprise commune Shift2Rail

2014/2018(BUD) - 16/04/2014 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2014.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2014/432/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 1/2014 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 16 avril 2014 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif porte sur un certain nombre d'adaptations destinées à rendre conforme le budget 2014 aux derniers actes législatifs liés:

- à la mise en œuvre de la proposition d'augmentation de capital du Fonds européen d'investissement (FEI),
- aux changements découlant de la base juridique d'Horizon 2020,
- à la création de la structure budgétaire commune pour Shift2Rail.

Á noter que ces adaptations sont **neutres du point de vue budgétaire**, car elles ne modifient pas le niveau global des dépenses pour 2014.

Budget rectificatif 1/2014: adaptations techniques concernant Fonds européen d'investissement (FEI), Horizon 2020, entreprise commune Shift2Rail

2014/2018(BUD) - 09/04/2014 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 11 février 2014, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 11 au budget général pour l'exercice 2014, portant sur les éléments suivants:

- les adaptations nécessaires à la mise en œuvre de l'augmentation de capital du Fonds européen d'investissement afin d'améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement;
- les adaptations techniques de la structure budgétaire à la suite de l'adoption, en décembre 2013, de la base juridique du programme "Horizon 2020";
- les adaptations techniques de la structure budgétaire en liaison avec la création de l'entreprise commune Shift2Rail;
- les autres modifications techniques nécessaires à l'exécution du budget 2014 sur lequel le comité de conciliation est parvenu à un accord.

Ce PBR est neutre du point de vue budgétaire pour ce qui est de l'enveloppe globale des crédits d'engagement et de paiement.

Le 9 avril 2014, le Conseil a adopté sa position concernant le PBR n° 1/2014 en approuvant telle quelle la proposition de la Commission et telle qu'elle figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget (*voir doc. Conseil 8219/14 ADD 1*).